

VERTIKAL TOITURE

CONÇU & FABRIQUÉ EN FRANCE

→ DÉSIGNATION

PEINTURE RÉNOVATRICE DE TOITURES SPÉCIALEMENT FORMULÉE POUR LA DÉCORATION ET LA PROTECTION DES TOITS

Peinture à base de résines acryliques en phase aqueuse.

ASPECT : **SATINÉ**

TEINTES : **ROUGE TUILE, ROUGE BRUN, GRIS ARDOISE** et **BLANC**

→ CLASSIFICATION

AFNOR NF T 36-005 – Famille I Classe 7b2

→ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Liant : Résine acrylique
 - Pigmentation : pigments minéraux naturels
 - Densité : 1,50
 - Extrait sec : 68 %
 - Taux volumique d'extrait sec : 51 %
 - Brillant spéculaire : inférieur à 10 %
-

→ DESTINATION

EMPLACEMENT

- Toitures en atmosphère rurale, urbaine, industrielle et maritime.

SUPPORTS

- Tuiles, terre cuite, béton, ardoise, fibrociment, éverite, anciennes tuiles peintes.
 - Tôles galvanisées non rouillées, préalablement revêtues du primaire **ZICOR**.
-

→ RÈGLEMENTATION COV

- Conforme à la directive COV 2004/42/CE
 - Valeur limite UE pour ce produit (cat A/i) : 140 g/l (2010)
 - Ce produit contient moins de 2 g/l COV
-

→ ASSURANCE

VERTIKAL TOITURE est un produit à usage professionnel, assuré auprès de la compagnie AXA au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



15 L

→ PROPRIÉTÉS

- Excellente résistance aux intempéries et au vieillissement.
- Imperméable aux eaux de ruissellement.
- Microporeux, laisse respirer les toitures.
- Excellente résistance aux rayons U.V., et très bonne tenue des teintes dans le temps par sa pigmentation minérale naturelle.
- Bonne adhérence sur anciens fonds bruts, tuiles terre cuite ou béton, ardoise, éverite ou fonds déjà peints.
- S'applique sur tout support.

→ MISE EN OEUVRE

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.
- Les toitures en fibrociment ou en tuiles béton seront nettoyées par grattage et brossage soignés afin d'éliminer les parties non adhérentes, puis rincées à l'eau à moyenne pression.
- Les toitures recouvertes de mousse seront traitées avec **VERTIKAL NETTOYANT I** suivi d'un rinçage immédiat à l'eau sous moyenne pression ou, avec **VERTIKAL NETTOYANT CPC** suivi d'un rinçage à l'eau à moyenne pression après 24 à 48 heures d'action, suivant l'encrassement.
- Les tôles galvanisées seront dégraissées. Les parties rouillées seront grattées et revêtues du primaire **ZICOR**.
- Les anciennes peintures bien adhérentes seront nettoyées à l'eau sous pression.
- Les anciennes peintures mal adhérentes seront éliminées.
- Les terres cuites, ardoises, tuiles bétons ou fibrociments, etc., même légèrement poreuses ou fragilisées par les agressions du temps devront être imprimées au **VERTIKAL FORTIF 617 S** pour bloquer et durcir le fond avant l'application du **VERTIKAL TOITURE**.

DILUANT et NETTOYAGE

- Eau.

APPLICATION

- Malaxer avant emploi pour toutes applications.
- S'applique de haut en bas.
- Airless : diluer de 8 à 12 %.
- Utiliser de préférence sur tuiles plates ou sur points particuliers en complément de l'airless.
- Brosse et rouleau à poils longs : diluer de 3 à 5 %.
- Application directe à la brosse, au rouleau ou au pistolet airless de 2 couches de **VERTIKAL TOITURE** sur supports sains, propres et secs.

RENDEMENT DE SURFACE

- Consommation variable suivant l'aspect lisse ou relief et la porosité du support :
- Sur support moyennement absorbant : 6 à 8 m²/L par couche

SÉCHAGE À 20°C et HUMIDITÉ RELATIVE DE 65 %

- Hors poussières : 30 minutes.
- Sec : 1 heure
- Recouvrable : 3 heures.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.
- Stocker à l'abri du gel.
- Se référer à notre Fiche de Données de Sécurité (consultable sur www.vertikal.fr).

DÉCHETS

- Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux. CED : 080112.

Durée de conservation en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité : 12 mois.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35%.

